JMV MACHECOUL
55 rue Marcel Brunelière - ZI La Seiglerie
44270 MACHECOUL
Téléphone : 02 40 78 61 61
Email : renault.machecoul@gmail.com
SARL au capital de 10000 euros
Siret: 883042434 - NAF: 4520A

RENAULT
La vie, avec passion

FACTURE Mécanique N° : 601958

N° Doc./O.R. : 39941
Réceptionnaire : Amandine
Compte : 41120768
Mode de règlement : -
Règlement prévu le : 23/04/2021

AMBUL. CHRISTOPHE BARIL
PARC D'ACTIVITE B.P.
4. RUE DES IRIS
44270 MACHECOUL

PAGE	DATE	KM	TYPE VEH	MODELE	IMMAT.	N° SERIE/N° FAB.	DATE LIVR.
1 /1	23/04/2021	247684	FGMB	TRAFIC III	DT462TA	VF12FL10353331215 S065671	05/08/2015

Désignation	Référence	Temps/ Quantité	Prix Unit. H.T.	%Rem	Prix Net H.T.	Montant H.T.	C T
Date M.E.C. : 31/07/2015							
DEPOSE TUBULURE ADMISSION REMPLACER TUYAU PRESSION AMONT TURBINE REPOSE LECTURE EFFACEMENT OUTIL CLIP ESSAI	M1	2,00	53,00		53,00	106,00	2
TUYAU GAZ ECHAPPEMENT EQP	223214742R	1,00	181,60	6,00	170,70	170,70	2
Sous Total H.T. :	**276,70**						

LE GARAGE JMV VOUS SOUHAITE UNE BONNE ROUTE

Pour être libératoire, le règlement de cette facture doit être libellé et adressé à : **BPCE FACTOR** TEL. : 01 58 32 80 00
10-12 av. Winston Churchill 94676 Charenton-le-Pont Cdx
RIB : 30007 00011 00010500791 36 - Domiciliation : NATIXIS PARIS
IBAN : FR76 3000 7000 1100 0105 0079 136 - SWIFT CODE (BIC) : NATX FR PP XXX
N° ICS de BPCE FACTOR : FR57ZZZ483693
BPCE FACTOR a acquis notre créance par voie de subrogation dans le cadre d'un contrat d'affacturage.
BPCE FACTOR devra être avisée de toute réclamation.

CODE TAXE	TAUX T.V.A.	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE	TOTAL A PAYER
2	20,00	276,70	55,34	55,34	332,04	**332,04**

Papillon à joindre à votre règlement

Client	41120768
Facture	601958
Date	23/04/2021
Montant dû	332,04
Règlement	23/04/2021

(QUI MIEUX QUE RENAULT PEUT ENTRETENIR VOTRE RENAULT)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION AU VERSO. CE DOCUMENT VOUS SERA DEMANDÉ POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'À LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI 80-335 DU 12 MAI 1980. TVA ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS. OUTRE LES PÉNALITÉS DE RETARD (TAUX BCE MAJORÉ DE 10 POINTS), EN CAS DE RETARD DE RÈGLEMENT LE CLIENT SERA REDEVABLE DE PLEIN DROIT DÈS LE PREMIER JOUR DE RETARD DE PAIEMENT, DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 40€ OU DE TOUT AUTRE MONTANT FIXÉ PAR L'ARTICLE D 441-5 DU CODE DE COMMERCE, AU TITRE DES FRAIS DE RECOUVREMENT. ARTICLE L 441-9 DU CODE DE COMMERCE

www.renault.fr

4939 033 223 - VERSION 18 - 03/2020 - Ed. 301053304